

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 septembre 2008

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. LAMBOROT

### Membres présents :

	Membres présents :	
M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	M. Christian PARIS
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	
	Membres absents :	
M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christiar	PARIS
M Patrick CHAPIUS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Gérat	A DIPIRE

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Nicolas BOURNY pouvoir à M. Jean-Philippe SCHMITT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

## **OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

IFORE Bourgogne - Transmission et reprise d'entreprises - poursuite du soutien financier engagé en 2004

Par délibération en date du 23 septembre 2004, le Conseil de Communauté a attribué une subvention à

GD2008-09-25-30 N°30 - 1/3

l'IFORE pour la mise en place de la Bourse des PME et pour le suivi des PME menant à des opérations d€ transmission et de reprise d'entreprises. Cet engagement s'est traduit par une convention signée le 4octobre 2004 précisant les modalités de versement de la participation du Grand Dijon.

17.500 € ont été versés au vu du bilan présenté par l'IFORE faisant apparaître la réalisation de l'objectif de 10 opérations de transmission – reprise sur le territoire du Grand Dijon au cours de la première année de fonctionnement.

Si le dispositif mis en place par l'IFORE a fait preuve de son efficacité, il est apparu qu'il fallait à très court terme, envisager de passer à la vitesse supérieure pour accélérer les services rendus en la matière tant aux cédants qu'aux repreneurs.

Il a donc été convenu que le Conseil régional de Bourgogne allait mettre en place un nouveau « service » baptisé Bourgogne Transmission, avec pour mission de coordonner à l'échelle régionale toutes les actions menées en matière d'aide à la transmission et reprise d'entreprises.

Dans l'attente de cette création, la convention passée avec l'IFORE a été prolongée par quatre avenants successifs. A fin décembre 2007, date d'expiration du dernier avenant, le bilan suivant peut être établi :

### Bilan Septembre 2004 – Décembre 2007

Document contractuel	<b>Objectifs</b>	Montant de la subvention
Convention du 04/10/04 Période 09/04 – 08/05	10	17.500 €  Versements effectués en octobre 2004 et juin 2005
Avenant n° 1 du 13/10/05 Période 09/05 – 02/06	5	8.750 €  Versement effectué en novembre 2005
Avenant n° 2 du 10/07/06 Période 03/06 – 12/06	8	<b>14.500 €</b> Versement effectué en septembre 2006
Avenant n° 3 du 05/01/07 Période 01/07 – 06/07	5	<b>8.750 €</b> Versement effectué en mai 2007
Avenant n° 4 du 26/11/07 Période 07/07 - 12/07	5 Bilan Ifore: 5 dossiers T.R., dont 4 sur le territoire de l'agglomération	<b>7.000 €</b> Versement effectué sur la base de 4 dossiers T.R., soit 4 x 1.750 €, en juin 2008
100 mm	33	56.500 €

(T.R. Transmission – Reprise)

A fin décembre 2007, l'IFORE Bourgogne a traité 74 dossiers de transmission – reprise d'entreprises en Bourgogne au cours de la période de référence.

Sur ces 74 dossiers, 47 concernent des entreprises implantées sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise a apporté son soutien pour l'équivalent de 33 dossiers, soit une subvention globale de 56.500 €.

D'autres financements de collectivités (Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de la Côte d'Or) et de partenaires (Banques, CGPME) ont permis à l'IFORE de poursuivre son action. Ces partenariats ont été reconduits jusqu'à ce jour.

En juin dernier, l'IFORE Bourgogne sollicite à nouveau le Grand Dijon pour obtenir un soutien financier de son action sur l'année 2008, soutien qui s'achèvera par la reprise de ce service par la Région Bourgogne.

Au dernier Conseil de juin, le Conseil régional de Bourgogne a décidé la création d'un poste en charge de cette mission. Le recrutement devrait être effectif pour la fin 2008.

GD2008-09-25-30 N°30 - 2/3

Le plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2008 a été établi comme suit :

Partenaires financiers	Montant sollicité	%	Montant attribué
CGPME	3.000 €	3	?
Région Bourgogne	20.000 €	20	20.000€
Département de la Côte d'Or	17.500 €	18	17.500 €
Grand Dijon	17.500 €	18	?
Caisse d'Epargne de Bourgogne	30.000 €	31	15.000 €
Mutuelle Radiance	10.000 €	10	5.000 €
Total	98.000 €		

Sur un budget prévisionnel de 98.000 € (document en annexe), le Grand Dijon est appelé à hauteur de 17.500 €, soit 18 % de l'ensemble des dépenses.

Il est proposé que le Grand Dijon reconduise son partenariat jusqu'à fin 2008, et verse à l'IFORE Bourgogne une subvention de 17.500 €, soit l'équivalent de 10 dossiers de transmission reprise.

La participation financière du Grand Dijon pour les années suivantes sera étudiée au regard du nouveau dispositif « Bourgogne Transmission » mis en place par le Conseil régional de Bourgogne.

Vu l'avis de la Commission,

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer à l'IFORE Bourgogne, aux côtés des partenaires locaux, une subvention de 17 500 € au titre de l'année 2008, afin de lui permettre de poursuivre son action en matière de transmission et reprise d'entreprises ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 5 à la convention initiale et tous actes nécessaires à la

bonne administration de ce dossier;

- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

PRÉFECTURE DE L Déposé

0.0

Pierre PRIE

Publié le

2 6 SEP. 2008

Déposé en Préfecture le

000 86	IOIAL
0	
10 000	RADIANCE
17 500	CONSEIL GENERAL DE COTE D'OR
17 500	GRAND DIJON
30 000	CAISSE D'EPARGNE
20 000	REGION
3 000	CGPME
	SUBVENTIONS SOLLICITEES

98 000	5 586	91 696	
21 648	3 430	17 500	TOTAL
7 568	1 568	6 000	Divers (assurances, loyer, comptabilité,)
10 166	1666	8 500	Site Web (hébergement,)
1 196	196	1 000	Location salles, matériels, véhicules
718	118	600	Petites fournitures
2 000	1	2 000	Fonctionnement (affranchissements, téléphone, photocopies…)
			Logistique
12 156	2 156	10 000	TOTAL
3 588	588	3 000	Imprimerie (cartes visite, plaquettes, guide)
8 568	1 568	7 000	Communication et publicité (mailings, presse, affichage,)
			Communication
6 196	1	6 196	Déplacements, réception
٠			Frais de déplacement et réception
58 000	_1_	58 000	TOTAL
58 000	1	58 000	Salaires et charges
			Frais de personnel
TTC	TVA	Dépenses	
			BUDGET PREVISIONNEL 2008

VU pour être annexé à délibération 300

du Conseil du :

2 5 SEP. 2008

DIJON, le:

LE PRÉSIDENT,

2 6 SEP. 2008

Pour le Président, le vice-Président, PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

29 SEP. 2008



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 25 SEP. 2008

DIJON, le:

2 6 SEP. 2008 AVENANT n° 5 A LA CONVENTION

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président. le vice-Président,

Entre

la Communauté de l'Agglomération dijonnaise

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

et

29 SEP. 2008

l'Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne (IFORE)

#### Entre

lerre PRIBET

 La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, domiciliée 40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON,
 représentée par son président, en vertu d'une délibération en date du ci-après désignée « le Grand Dijon »

D'une part

Et

• L'IFORE, Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne, domiciliée 14M rue Pierre de Coubertin – Parc de Mirande – 21000 DIJON, représenté par son Président ci-après désignée « l'IFORE »

D'autre part

Il est proposé de passer un avenant à la convention initiale :

### Article 1 : Participation financière du Grand Dijon

L'article 3 de la convention initiale est complété comme suit :

Le Grand Dijon s'engage à verser une subvention de 17.500 € pour permettre la poursuite de l'action de l'IFORE Bourgogne au cours de l'année 2008, en matière de transmission - reprise conformément à l'annexe financière ci-jointe.

Le versement interviendra au vu d'un bilan présenté par l'IFORE faisant apparaître la réalisation de 10 opérations complémentaires de transmission – reprise de PME, au cours de l'année 2008.

### Article 2 : Durée

L'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit : Prorogation supplémentaire d'un an de la convention signée en date du 4 octobre 2004 pour porter son terme au 31 décembre 2008.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux Dijon, le

Pour la Communauté de l'Agglomération dijonnaise,

Pour l'IFORE Bourgogne,

Le Président

Le Président